

Questions orales

LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU CANADA

LES LACUNES SIGNALÉES AU NIVEAU DE L'ADMINISTRATION—
ON DEMANDE UNE COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, en l'absence du premier ministre ma question s'adresse au vice-premier ministre, qui est responsable en fin de compte des méfaits du gouvernement conservateur.

Tous les jours viennent s'ajouter de nouveaux éléments au dossier déjà scandaleux de la Société immobilière du Canada (Mirabel) Limitée.

Dans son rapport consacré au dossier Mirabel, Louise St-Laurent, directrice générale de la direction de la vérification et de l'évaluation, fait état des lacunes qui existent au niveau de la gestion des marchés, de la tenue des dossiers, de l'absence des renseignements exigés par les organismes centraux, de la composition du conseil d'administration, pour ne rien dire des deux enquêtes en cours de la GRC.

Est-ce que le vice-premier ministre veut donner aux Canadiens une bonne raison de leur refuser une commission royale d'enquête sur les cessions, la gestion et l'activité générale de la Société immobilière du Canada (Mirabel)? Pourquoi refuse-t-il?

L'hon. Stewart McInnes (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, je me ferai un plaisir de donner une raison. La vérification spéciale effectuée par la division des vérifications, que j'ai communiquée à mon savant ami, affirme qu'il n'y a eu ni détournement de fonds ni malversation.

Permettez-moi de replacer les choses dans leur cadre et de citer le rapport.

Dans les trois ans environ qui ont suivi l'engagement politique qu'il avait pris, le nouveau gouvernement a presque réalisé son mandat—c'est-à-dire que la paix sociale et le respect de l'État fédéral sont revenus dans la région de Mirabel, et que la grande majorité des poursuites contre l'État fédéral, d'un montant estimatif de 100 millions de dollars . . .

—dont 95 p. 100 ont maintenant été réglés

—ont été abandonnées, les terrains désignés comme ceux dont l'aéroport n'avait pas besoin ont été vendus, l'environnement social et la vocation agricole de la région ont été préservés, et il est prévu que la société aura achevé l'exécution des activités découlant de sa mission actuelle et de ses besoins financiers au plus tard en septembre 1988.

[Français]

ON DEMANDE POURQUOI LE GOUVERNEMENT REFUSE UNE
ENQUÊTE PUBLIQUE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Travaux publics. Le rapport en cause signé par Louise Saint-Laurent, directrice de la vérification, fait état de plusieurs choses. Et je demande au ministre qui maintient que tout est normal: Est-ce normal qu'un ami d'un ancien ministre fasse une étude de faisabilité pour ensuite lui-même bénéficier d'un contrat? Est-ce normal que des contrats aient été divisés en trois pour contourner les règles du Conseil du Trésor? Est-ce normal qu'une brasserie soit embauchée au coût de 42 000 \$ pour assurer la surveillance de terrains vacants? Est-ce là la sobre idée d'embaucher un consultant pour faire de la sécurité? Je demande au ministre des Travaux publics, si ce n'est pas normal, et sûrement cela ne peut pas être normal, pourquoi le gouvernement refuse toujours de demander une enquête publique dans tout ce scandale, probablement le pire scandale dont ce gouvernement aura été victime durant son mandat.

L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, l'enquête n'a pas été bâclée du tout. Je tiens à ce que ce soit parfaitement clair. Selon moi, le député agit peut-être de façon irresponsable en essayant de me faire dire des choses qui pourraient compromettre le succès de l'enquête sur le crime le plus odieux de l'histoire du Canada.

Je peux dire au député et à la Chambre que c'est la plus grande enquête que la Gendarmerie Royale du Canada ait jamais entreprise. Peu de temps après l'accident, il y avait plus de 200 agents qui travaillaient à temps plein sur cette affaire. Et depuis ce temps, il n'y en a jamais eu moins de 50. C'est la situation aujourd'hui.

• (1420)

M. Nunziata: Je dirais au solliciteur général du Canada que si c'était un vol de la British Airways ou de l'American Airlines, le gouvernement serait un peu plus sensible à ce qui s'est passé.

Des voix: Oh, oh!

M. Hnatyshyn: A l'ordre!

Des voix: C'est une honte!

M. Hnatyshyn: Quel raciste!

Des voix: Raciste!

M. le Président: Je dirais d'abord aux députés qui réagissent aux propos qu'ils ont entendus que leurs commentaires ne valent pas mieux que ceux dont ils se plaignent.

Je demanderais au député de veiller attentivement à ne pas laisser entendre, même par insinuation, qu'il y a une connotation raciste dans cette affaire. Je demande au député de poser sa question.

LA DESTRUCTION PRÉSUMÉE DE BANDES MAGNÉTIQUES

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, ma dernière question supplémentaire s'adresse au vice-premier ministre. Pourrait-il nous dire si on a ordonné la tenue d'une enquête criminelle sur la destruction de ces bandes magnétiques?

Pourrait-il également expliquer aux Canadiens pourquoi le gouvernement n'a pas offert de récompense à qui fournirait des renseignements permettant d'arrêter et de faire condamner les responsables de la tragédie d'Air India? Son gouvernement songera-t-il à offrir une forte récompense pour ce genre de renseignement afin de faire traduire les responsables en justice, étant donné que l'enquête criminelle a été bâclée?

L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je démens encore une fois que l'enquête ait été bâclée. Une enquête intensive est en cours.

J'aimerais également que le député sache que nous avons songé à offrir une récompense. Nous en avons discuté avec d'autres pays. Le procédé n'a cependant pas été jugé efficace.

Si le député a des suggestions et de nouvelles recommandations à me faire à cet égard, je serai tout à fait disposé à l'écouter.